



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Chers collègues membres du conseil,
Chers citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Athanase,
Mesdames et messieurs,

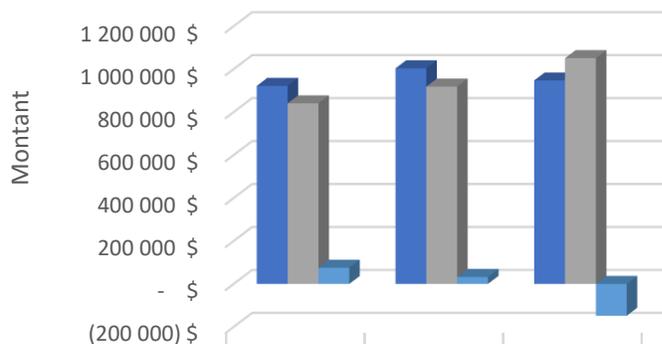
Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal* et de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les faits saillants du rapport financier de notre municipalité et du rapport du vérificateur externe, ainsi que celui relatif aux salaires des élus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023. Ce rapport, qui reflète le portrait financier de la municipalité pour l'année 2023, sera déposé et donc disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-athanase.com et je vous invite à en prendre connaissance.

Les informations qui vous sont soumises proviennent du *Sommaire de l'information financière consolidée pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023* déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Ce sommaire est établi à partir des données que l'on retrouve dans le *Rapport financier 2023 consolidé* de notre vérificateur externe, la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton.



1) LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

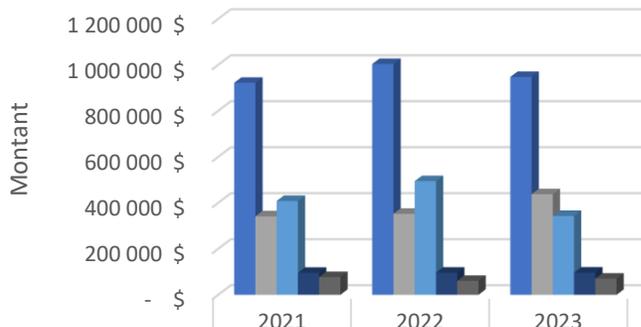
Tableau 1 / Les revenus et les dépenses de fonctionnement



	2021	2022	2023
Revenus	922 117 \$	1 003 859 \$	947 377 \$
Dépenses	840 479 \$	918 782 \$	1 051 062 \$
Surplus (Déficit) après conciliation	75 403 \$	32 251 \$	(148 094) \$

Comme l'indique le **Tableau 1**, l'on note une diminution de 5.6 %, par rapport à 2022, des revenus que retire la Municipalité comme, à titre d'exemples, les taxes municipales, les compensations tenant lieu de taxes, les subventions reçues, etc. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté de 14.4% par rapport à 2022. Ainsi, après conciliation, les surplus engendrés par la Municipalité ont diminué cette année de 559.1% par rapport à 2022, diminution causée principalement par un nouveau contrat de déneigement à un coût plus élevé et des dépenses liés au Centre communautaire que le budget municipal absorbe en attendant le versement de la subvention nous étant accordée.

Tableau 2 / Revenus de fonctionnement



	2021	2022	2023
Revenus totaux	922 117 \$	1 003 859 \$	947 377 \$
Taxes	341 190 \$	352 389 \$	437 215 \$
Transferts	408 077 \$	494 561 \$	343 182 \$
Compensations tenant lieu de taxes	95 819 \$	96 303 \$	96 538 \$
Autres	77 034 \$	60 606 \$	70 442 \$

Tel que mentionné précédemment, les **revenus de fonctionnement** de la Municipalité ont diminué de 5.6 % en 2023 par rapport à l'année financière 2022. Plus en détails, comme l'indique le **Tableau 2**, l'on note une hausse de 24% des revenus de taxes foncières, de 0.24% des compensations tenant lieu de taxes (école, bureau de poste, etc.), tandis que le montant des transferts (péréquation, subventions pour l'entretien du réseau routier, programme TECQ, etc.) est en diminution de 30.6 % par rapport à 2022. Également, une légère hausse est aussi notable dans la catégorie « *Autres* » où l'on retrouve, entre autres, les montants reçus à titre de redevances de la MRC (carrières sablières, parcs éoliens, etc.) et des droits de mutation immobilière perçus par la Municipalité.

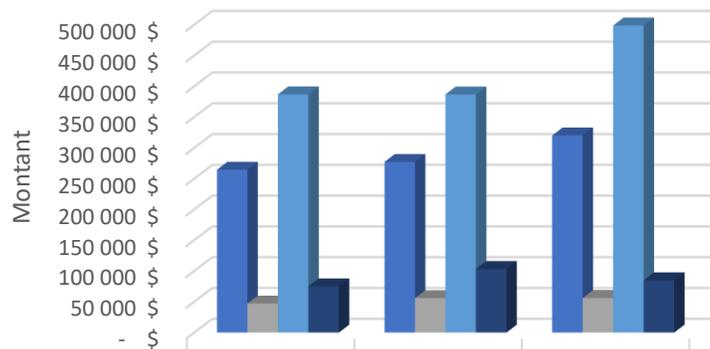
Les **dépenses de fonctionnement** de la Municipalité ont subi une augmentation de 14.4 % par rapport à l'année financière 2022. Plus en détails, comme l'indiquent les **Tableaux 3 et 4**, les catégories de dépenses ayant le plus augmenté sont, celles au niveau du transport et celles au niveau de l'administration générale.

La section transport a augmenté de 28.9 % en comparaison avec 2022. L'augmentation du contrat de déneigement et des travaux de voirie sont en grande partie la raison de ce changement.

Quant à la section administration générale, celle-ci comprend les services professionnels d'évaluation que nous avons dû effectuer pour faire la mise à jour du rôle d'évaluation foncière.

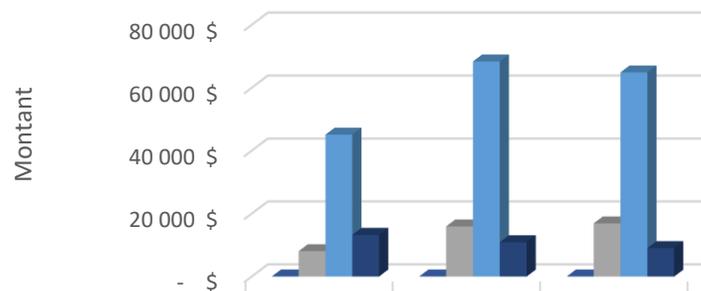
Le montant de dépenses au niveau de l'administration se veut aussi plus haut à cause du déboursement causé par l'intégration de la nouvelle directrice générale avec le directeur qui était en poste. Le tout étant prévu par le budget municipal pour faciliter l'apprentissage de celle-ci. Ce qui explique la hausse de 42 924 \$ dans cette classe du budget 2022 à celui de 2023.

Tableau 3 / Dépenses de fonctionnement



	2021	2022	2023
■ Adm. Générale	264 606 \$	277 277 \$	320 201 \$
■ Sécurité publique	47 241 \$	55 871 \$	56 217 \$
■ Transport (Incluant voirie)	387 039 \$	386 858 \$	498 816 \$
■ Hygiène du milieu	75 139 \$	103 490 \$	84 967 \$

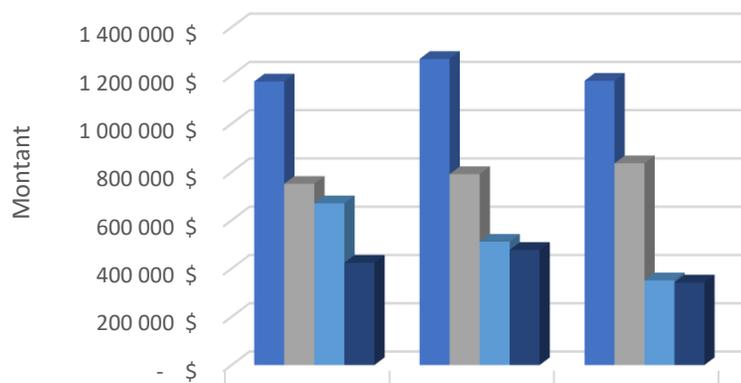
Tableau 4 / Dépenses de fonctionnement (suite)



	2021	2022	2023
■ Santé et bien-être	40 \$	40 \$	40 \$
■ Aménagement, urbanisme et développement	8 067 \$	15 934 \$	16 895 \$
■ Loisirs et culture	45 093 \$	68 384 \$	64 880 \$
■ Frais de financement	13 254 \$	10 928 \$	9 046 \$

2) LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Tableau 5 / Actifs et passifs financiers



	2021	2022	2023
Actifs	1 174 905 \$	1 268 283 \$	1 177 844 \$
Passifs	750 784 \$	791 087 \$	835 798 \$
Dette à long terme	670 037 \$	511 062 \$	350 982 \$
Actifs financiers nets	424 121 \$	477 196 \$	342 046 \$

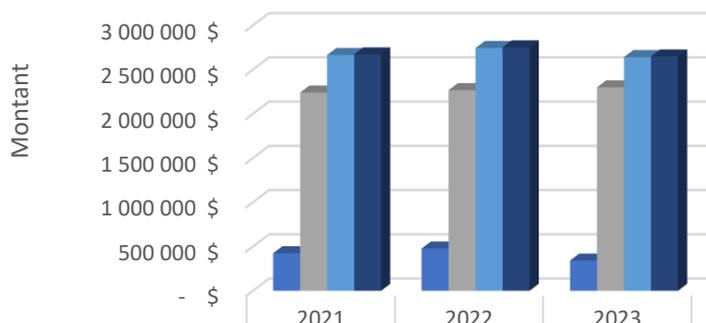
Comme l'indique le **Tableau 5**, les **actifs financiers nets** de la Municipalité ont diminué de 28.3% par rapport à l'année 2022.

Cette diminution est le résultat, entre autres, de l'état actuel du marché de la bourse pour l'année financière 2023. La COVID étant encore la principale cause de l'inflation actuelle.

Une diminution de 31% est aussi examinée par rapport à la dette à long terme. Ce qui indique que la Municipalité est sur la bonne voie quant à l'acquittement de certains de ses emprunts.

Le **Tableau 6** fait le bilan du total des **actifs financiers nets** et des **immobilisations** de la Municipalité, total qui a diminué de 3.77% par rapport à l'année financière 2022. Aucune augmentation ou diminution n'est assez significative pour élaborer davantage.

Tableau 6 / Actifs financiers et immobilisations



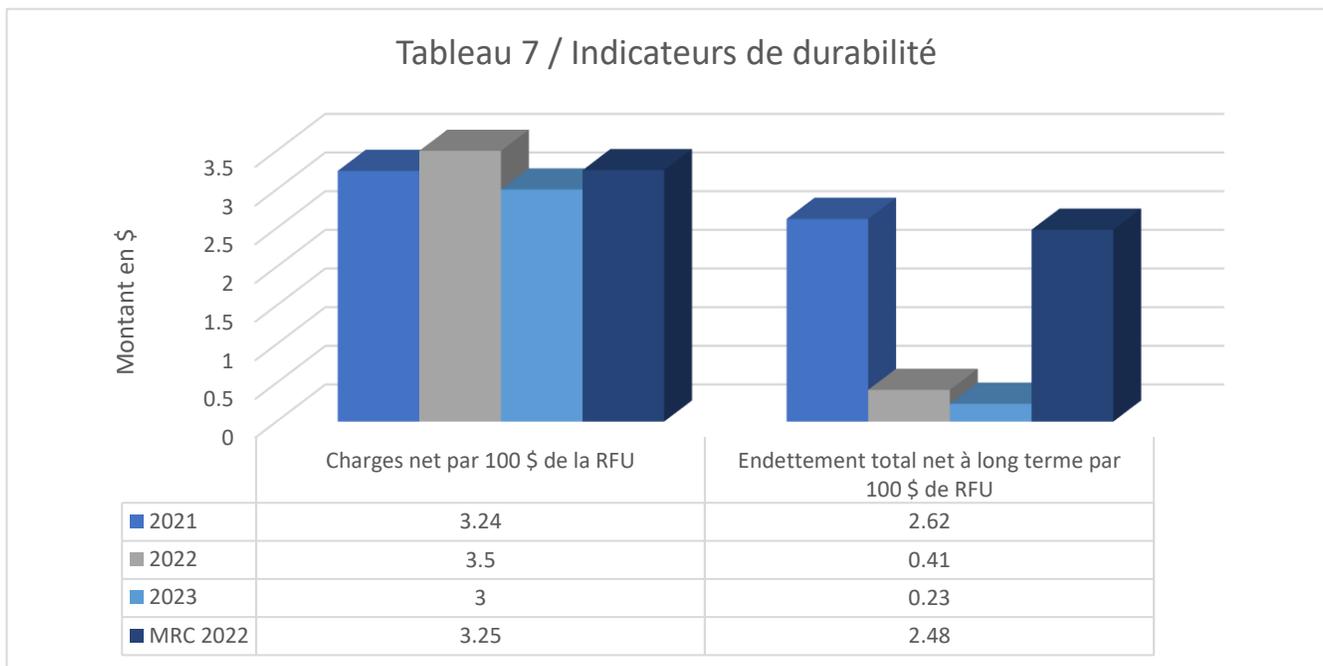
	2021	2022	2023
Actifs financiers nets	424 121 \$	477 196 \$	342 046 \$
Immobilisations	2 240 341 \$	2 267 265 \$	2 299 076 \$
Total	2 664 462 \$	2 744 461 \$	2 641 122 \$
Excédent accumulé après consolidation	2 672 196 \$	2 752 073 \$	2 648 388 \$

3) LES INDICATEURS POUR ÉVALUER L'ÉTAT DES FINANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Plusieurs indicateurs permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances de la municipalité en termes de **durabilité**, de **flexibilité** et de **vulnérabilité**.

3.1 Les indicateurs de durabilité

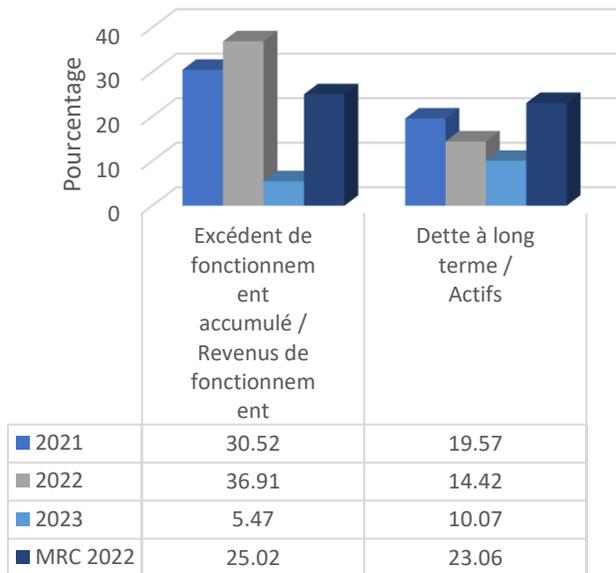
Il s'agit de la mesure qui détermine si la Municipalité peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal des citoyens.



Les **charges nettes par 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU)** permettent d'observer la tendance des dépenses nettes de la Municipalité par rapport à la croissance de l'économie locale. Pour l'année financière 2023, l'on observe une diminution de cet indicateur par rapport à 2022. Cette baisse est une excellente nouvelle pour la Municipalité. Le risque que la Municipalité ne puisse s'acquitter de ses obligations financières actuelles, sans accroître son fardeau de la dette ou le fardeau fiscal des citoyens, est faible.

L'**endettement total net à long terme par 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU)** permet de mesurer l'endettement total net à long terme de la Municipalité en proportion de sa richesse foncière uniformisée. Depuis l'année 2022, l'indicateur est relativement faible (0.41% en 2022) surtout si on compare ce taux avec celui de l'ensemble des municipalités compris dans la MRC de Témiscouata (2,48%), ce qui démontre que l'endettement de la Municipalité fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur les finances de la Municipalité.

Tableau 8 / Indicateurs de durabilité
(Suite)



Quant à l'indicateur de l'**excédent de fonctionnement accumulé** comparé aux **revenus de fonctionnement**, il représente la mesure dans laquelle les revenus annuels de la Municipalité, présents et antérieurs, ont été suffisants ou non pour couvrir le coût annuel de la prestation de services pour les citoyens.

Pour l'année financière 2023, l'on observe une diminution de cet indicateur par rapport à l'année 2022. Comme expliqué plus haut, les coûts liés aux dépenses de la Municipalité ont dépassé ce qu'elle avait prévu. Nous avons donc dû prendre une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé des autres années pour combler ce manque. De plus, le taux est maintenant relativement bas ce qui indique que les revenus annuels de la Municipalité sont

encore suffisants pour couvrir le coût annuel de la prestation de services pour les citoyens, mais ils sont inférieurs aux autres années antérieures.

L'indicateur relatif à la **dette à long terme** comparée aux **actifs** de la Municipalité illustre la mesure dans laquelle la Municipalité finance ses actifs par emprunt.

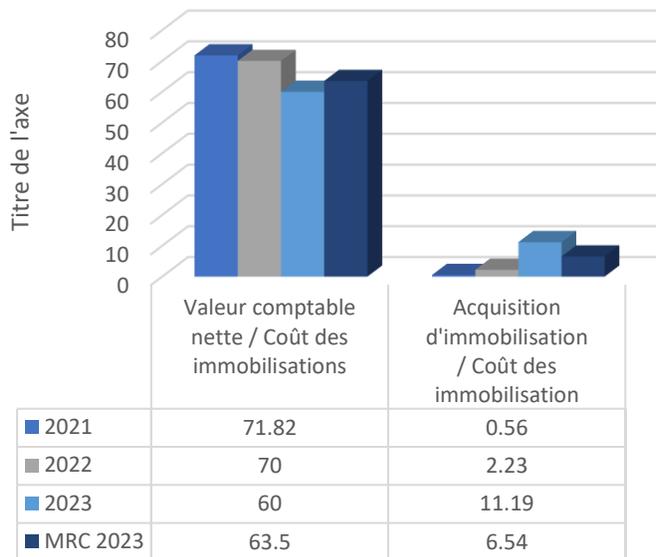
Pour l'année financière 2023, l'on observe une diminution de cet indicateur par rapport à l'année 2022. Ce qui est très bon signe puisque si le ratio diminue, c'est que les ressources financières sont disponibles pour un financement futur.

3.2 Les indicateurs de flexibilité

Il s'agit de la mesure dans laquelle la Municipalité peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures.

L'indicateur concernant la **valeur comptable nette** comparée au **coût des immobilisations** nous donne une indication sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles qui permettent à la Municipalité de fournir ses produits et services. Un ratio qui diminue augmente le risque lié à la flexibilité, car des coûts futurs devront être engagés pour la réparation ou le remplacement des immobilisations. À noter que pour la Municipalité, légère diminution est apparue pour l'année 2023. Nous sommes toutefois proche de l'ensemble des municipalités de la MRC pour son exercice financier de l'année 2022.

Tableau 9 / Indicateurs de flexibilité

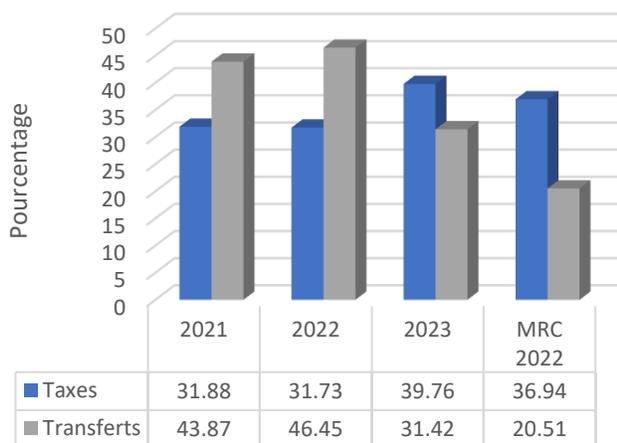


En référence au [Tableau 9](#), l'indicateur concernant l'**acquisition d'immobilisation** comparée au **coût des immobilisations** nous donne une illustration de la mesure dans laquelle la Municipalité peut maintenir, améliorer ou renouveler ses immobilisations. Un ratio élevé démontre que la Municipalité peut combler un déficit d'entretien de ses actifs ou une expansion de sa prestation de services. À noter que pour la Municipalité, l'on note une augmentation substantielle pour l'année 2023 qui est une excellente tendance.

3.3 Les indicateurs de vulnérabilité

Il s'agit de la mesure dans laquelle la Municipalité dépend des sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence comme, à titre d'exemples, la péréquation, les subventions gouvernementales, les redevances de la MRC de Témiscouata, etc.

Tableau 10 / Indicateurs de vulnérabilité



Comme l'indique le [Tableau 10](#), la Municipalité dépendait fortement du transfert de sources monétaires extérieures pour l'équilibre de ses finances et ce, comparé aux revenus qu'elle retire de la perception de la taxe foncière auprès des citoyens.

Cette tendance est totalement renversée pour l'année 2023 où l'on observe un taux de 31.42% de revenus de transfert comparativement à un taux de 39.76% de la taxe foncière. La subvention nommée « Péréquation » ayant approximativement diminuée de moitié peut expliquer pourquoi nous avons changé de penchant.

Toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2022 de la MRC de Témiscouata, nous observons que dans les autres Municipalités la tendance est la même. Cet exercice nous démontre

clairement que les finances de la Municipalité sont assujetties à des sources de financement qui sont variables et sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

4) La rémunération des élus

	Rémunération 2023 (salaire net)	Allocation de dépenses 2023
Maire : Mario Patry	6 853.15 \$	3 426.58 \$
Conseillers(ères) : André St-Pierre	1 724.51 \$	862.26 \$
Karole Thibault	1 724.51 \$	862.26 \$
Claude Patry	1 724.51 \$	862.26 \$
Denis Sansoucy	1 724.51 \$	862.26 \$
Marcel Tringle	1 724.51 \$	862.26 \$
Denis Patry	1 724.51 \$	862.26 \$

5) Conclusion

En terminant, après analyse du rapport financier pour l'exercice financier 2023 de la Municipalité, je ne peux que conclure en disant que la Municipalité, malgré quelques notes plus basses, est en excellente santé financière. Un déficit de 103 685 \$ que nous avons expliqué plus haut nous est surmontable.

Je profite donc de cette occasion pour remercier mes collègues, les conseillères et conseillers municipaux pour le travail accompli tout au cours de l'année 2023 et qui se poursuit. Comme vous le constaterez à la lecture des données du rapport financier 2023, notre but premier et notre souci constant est d'assurer une saine gestion des deniers publics que vous nous confiez et ce, dans un objectif de développement et d'une bonne qualité de vie pour la communauté Athanasoise.



Mario Patry, maire
ce 3 septembre 2024